

## POLITIQUE 2017 - 01

### INCITATIF FINANCIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RESIDENTIEL DURABLE

**ISSUE:** Ralentissement dans la construction et le développement résidentiel à l'intérieur de la municipalité.

**OBJECTIF:** Promouvoir le développement résidentiel durable au sein de la municipalité. Les deux stratégies primées sont :

- (1) le développement résidentiel sur des lots existants et
- (2) la création de nouveau lots et des développements résidentiels contribuant à la viabilité de la municipalité.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ:** Seuls les développements proposés suivant seront éligibles.

Terrains desservis par les réseaux d'eau, d'égout pluvial (endroit applicable) et d'égout sanitaire tels qu'approuvée par la municipalité de Saint-Antoine et par la Commission de services régionaux de Kent.

Afin de qualifier pour un incitatif, les promoteurs devront se plier aux critères d'éligibilités suivantes:

Le développement proposé devra se brancher ou être branché aux réseaux d'eau et d'égout pluvial (endroit applicable) et d'égout sanitaire de la municipalité.

Les demandes pour incitatifs devront être formulées par le propriétaire du terrain.

La municipalité ne remettra pas d'incitatif financier en contreventions des règlements sur les conflits d'intérêt de la loi sur les municipalités de la Province du Nouveau-Brunswick.

**MONTANT DE L'INCITATIF:**

- A) Maison unifamiliale:.....1 000 \$
- B) Maison semi-détachée:.....par unité.....750 \$
- C) Maison en rangée de 3 unités ou plus:.....par unité.....500 \$
- D) Habitation multifamiliale (appartement):.....par unité.....400 \$

**PAYABLE:**

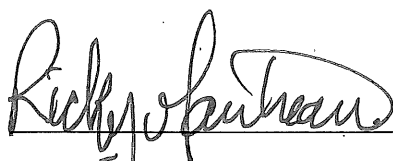
Le montant sera payable suite à la confirmation par la Commission de services régionaux de Kent que la construction est achevée.

**PROCESSUS DE DEMANDE:**

La municipalité recevra les demandes d'incitatifs après l'approbation tentative du plan de lotissement par la Commission de services régionaux de Kent.

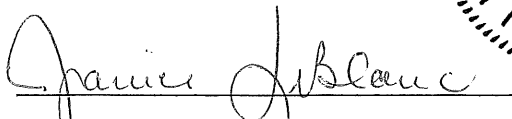
Annexe « A » : Formulaire demande d'incitatif financier.

Adoptée le 25 avril 2017



Ricky Gautreau, maire





Janice LeBlanc, secrétaire adjointe

## ANNEX A

### FORMULAIRE DEMANDE D'INCITATIF EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

DEMANDEUR : \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

- TYPE DE PROPRIÉTÉ :
- A) MAISON UNIFAMILIALE
  - B) MAISON SEMI-DÉTACHÉE (DUPLEX)
  - D) MAISON EN RANGÉE DE 3 UNITÉS OU PLUS
  - E) HABITATION MULTIFAMILIALE (APPARTEMENTS)

EST-CE QUE LE PLAN DE LOTISSEMENT A ÉTÉ ENREGISTRÉ  
AVEC SERVICE N.-B.? (AVEC PREUVE)  OUI  NON

EST-CE QUE LE PERMIS DE CONSTRUCTION A ÉTÉ ÉMIS PAR  
LA COMMISSION de services régionaux de Kent?  OUI  NON

LE NOMBRE D'UNITÉS OU DE LOTS ENREGISTRÉS? \_\_\_\_\_

EST-CE QUE LE PROPRIÉTAIRE À UNE PREUVE D'ÉVALUATION  
FONCIÈRE?  OUI  NON

\_\_\_\_\_  
DATE

\_\_\_\_\_  
DEMANDEUR